

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Madame Zoé JACQUEMIN, Professeur des Universités, Directrice de l'Ecole Européenne de Droit, (ESL),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 921 et le CRB 911301 – Ecole Européenne de Droit :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense, à l'exception de dépenses de déplacements professionnels, dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les engagements de dépense en matière de déplacements professionnels, sans limitation de montant,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 921 et le CRB 911301, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation est exclusive de toute autre délégation qui aurait pour objet spécifiquement l'un, l'autre ou les deux CRB précités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zoé JACQUEMIN, Mme Camille WOLFF, Secrétaire Générale de l'Ecole Européenne de Droit, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet le 1^{er} janvier 2025 ou, au plus tard, à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Mme Zoé JACQUEMIN et Mme Camille WOLFF en date du 8 février 2024.

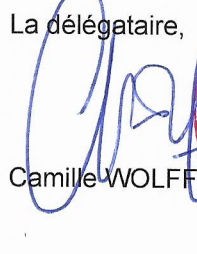
Fait à Toulouse, le 18 septembre 2024

La délégataire,



Zoé JACQUEMIN

La délégataire,



Camille WOLFF

Le Président,



Hugues KENFACK